

12 octobre 1914

(Au ministre de la guerre allemand)

« Si j'ai refusé de remettre volontairement à la Kommandantur l'argent dont je suis porteur, c'est en signe de protestation et afin d'attirer une fois de plus l'attention de l'autorité allemande sur l'incorrection des mesures prises à mon égard.

Ma situation dans la forteresse de Glatz n'est pas celle des prisonniers qui y sont ordinairement internés et je ne dois pas être soumis aux règlements qui leur sont applicables.

Je n'appartiens pas à l'armée allemande et je ne suis pas sujet de l'empire. Je n'ai donc pas à subir la discipline allemande.

Ainsi que je l'ai fait observer, je ne puis non plus être considéré comme étant prisonnier de guerre. En effet, je n'ai pas été belligérant et je n'ai pris aucune part aux hostilités.

Je ne suis pas davantage un prisonnier de droit commun puisqu'on ne me reproche ni crime ni délit. »

(M. Max expliquait ensuite qu'il avait été arrêté en qualité de Bourgmestre de Bruxelles et rappelait en des termes que nous avons cités plus haut, comment l'autorité allemande lui avait laissé ses pouvoirs avec sa pleine liberté d'action. Et il ajoutait :) (VIERSET, 1934, 2^{ème} édition ; page 80)

« Telle était notre situation respective quand un désaccord a surgi concernant l'interprétation et le mode d'exécution du contrat survenu le 24 août entre le Gouvernement allemand et moi relativement à la contribution de guerre réclamée à la Ville de Bruxelles. Ce désaccord eût été aisément aplani par une conversation loyale entre les deux parties contractantes. Mais sous l'impulsion d'un vif mécontentement, M. le Gouverneur Militaire de Bruxelles n'a consenti à entendre aucune explication et m'a fait arrêter séance tenante. Il a agi, dans cette circonstance, en soldat et non en juriste, et a usé des rigueurs de la guerre à l'égard de quelqu'un qui, en droit, ne devait pas subir leurs effets ... »

Adolphe MAX

Le Bourgmestre s'obstinait, croyant à une erreur, à un malentendu. (VIERSET, 1934, 2^{ème} édition ; page 82)